

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Le deux septembre deux mille vingt-quatre à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire en mairie, salle du Conseil Municipal. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Date de convocation : 28/08/2024
 Nombre de membres élus : 19
 Nombre de conseillers en fonction : 19
 Quorum : 10
 Nombre de conseillers présents : 16 (du point de l'ordre du jour n° 1 à 2)
 Nombre de conseillers présents : 17 (du point de l'ordre du jour n° 3 à 11)
 Nombre de procuration : 1

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoints au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMMANN, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER, Rosalie STAEHLY GOMES (arrivée à 18H36 au point n° 3), Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER, Madame Christine BOPP et Monsieur Jean-Pierre HAAG, Conseillers Municipaux.

Absente excusée et représentée :

Mme Nadia MEDDAD, adjointe au maire, représentée par Mme le Maire

Absent excusé et non représenté :

M. Nicolas THIRIAN, adjoint au maire.

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

Mme Nadia MEDDAD a donné procuration de vote à Mme le Maire

---oooOooo---

Madame le Maire souhaite la bienvenue à l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Rapport relatif à l'artificialisation des sols triennal
5. Approbation du programme « Savoir Rouler À Vélo »
6. Personnel communal
7. Fermage : Renouvellement et résiliation de baux
8. Modification n° 1 des tarifs communaux 2024
9. Rapport d'un compte rendu de commissions
10. Points divers - Communications
11. Questions diverses

POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 17 JUIN 2024

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité des membres présents.

POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DESIGNE** Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au maire, secrétaire de séance
- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire auxiliaire
- **NOMME** Monsieur Georges LISCHETTI, conseiller municipal, rédacteur du point des questions diverses.

POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE

En vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de sa délégation, qui n'appellent aucune observation :

- Décision n° 027/2024 du 26/06/2024 portant sur l'acceptation de l'offre de ATECH de 49-Mazières, pour la fourniture de jardinières et supports, pour la somme de 8 604 € TTC.
- Décision n° 028/2024 du 26/06/2024 portant sur l'acceptation d'une indemnité de sinistre d'un montant de 2 340 €, relative à la dégradation du mur du bâtiment de la poste sis 4 rue de l'Eglise, en date du 25/03/2024.
- Décision n° 029/2024 du 02/07/2024 portant sur la location du logement sis 1 place du Dr Pierre Walter, à effet du 29 juillet 2024.
- Décision n° 030/2024 du 02/07/2024 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée, *relative à la vente de la propriété sise 23 rue des Romains*.
- Décision n° 031/2024 du 04/07/2024 portant sur le versement de subventions scolaires dans le cadre de séjours au centre « La Renardière » à Aubure du 14 au 17 mai 2024, et au centre « La Colline 5 les Bouvières » à Fresso sur Moselle du 3 au 7 juin 2024, pour la somme totale de 250 €.
- Décision n° 032/2024 du 12/07/2024 portant sur la location de jardins des Remparts, lots n° 31 et 61 à effet rétroactif du 11 novembre 2023, et lot n° 32 à effet du 1^{er} août 2024.
- Décision n° 033/2024 du 16/07/2024 portant sur le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € à l'UNC UNCAFN (sous groupe de Altkirch), dans le cadre de l'organisation d'un voyage mémoriel et d'une conférence à 66-Canet-en-Roussillon en juin dernier.
- Décision n° 034/2024 du 19/07/2024 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées, *relative à la vente d'un appartement, d'un garage, d'un débarras et d'un parking sis 22 route du Vin, ainsi que de la vente d'une propriété sise 38 route de Sélestat*.
- Décision n° 035/2024 du 22/07/2024 portant sur l'acceptation de l'offre de Micro Composants Boutique de 68-Sundhoffen pour la fourniture et l'installation de deux ordinateurs portables pour un montant de 1 678,80 € TTC (bibliothèque) et 1 363,20 € TTC (bureau du maire).
- Décision n° 036/2024 du 29/07/2024 portant sur le non usage du droit de préemption urbain à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée, *relative à la vente d'une propriété (lots Z1, Z2, Z3, Z4 et Z5) sise 24 rue du Vieil Hôpital*.
- Décision n° 037/2024 du 21/08/2024 portant sur l'acceptation de l'offre de Fourni Bureau Caractère de 68-Colmar pour la fourniture et l'installation de deux bureaux pour le service d'ATSEM à l'école maternelle, pour la somme de 2 056,56 € TTC.
- Décision n° 038/2024 du 21/08/2024 portant sur le non usage du droit de préemption urbain aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées, *relative à la vente : - de deux parkings, d'une aire de circulation et de deux escaliers ; - d'un garage, d'un grenier, d'une trémie, d'un parking, d'une aire de circulation et d'un jardin ; - ainsi qu'un jardin, sis 24 et 26 rue du Vieil Hôpital*.

POINT 4. RAPPORT RELATIF A L'ARTIFICIALISATION DES SOLS TRIENNAL

Exposé de Mme le Maire : L'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales impose, dans les territoires dotés d'un PLU, d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale, la réalisation d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire concerné, au moins tous les trois ans.

Le premier rapport doit être réalisé trois ans après l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, soit fin août 2024. Comme précisé dans le décret mentionné ci-dessous, sur la première période de 10 ans maximum suivant l'entrée en vigueur de la loi Climat et Résilience, le rapport présenté doit uniquement renseigner le critère de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF), exprimée en nombre d'hectares.

A ce titre, le SCoT Montagne Vignoble Ried a réalisé un bilan du suivi de l'artificialisation du sol à Bergheim sur la période 2021 à 2023, retraçant la consommation d'ENAF. Cette analyse a été réalisée sur la base des permis de construire autorisés concernant des constructions et dont les travaux ont commencé. Ainsi, l'analyse réalisée est précise.

Sur le territoire de Bergheim, un total de 1.81 ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) ont ainsi été consommés sur la période donnée, soit 0.09 % de la superficie du ban communal. A titre de comparaison, sur le territoire de l'ensemble du SCoT Montagne Vignoble et Ried, 18.28 ha ont été consommés.

Cette consommation foncière, à Bergheim, est principalement liée à la construction de 2 collectifs de logements (au nombre de 27) sis rue des Fraxinelles et des Orchidées, de maisons individuelles, de constructions dans la zone d'activités du Muehlbach et aux lieudits Hexenplatz et Auf die Strasse. Ainsi, les permis de construire localisés à Bergheim pris en compte dans l'analyse représente 7.90 % du nombre total de permis de construire intégrés à l'échelle du SCoT.

L'article 4 du décret n° 2023-1096 du 27 novembre 2023 relatif à l'évaluation et au suivi de l'artificialisation des sols précise que :

« Pendant la première période de dix années prévue au 1° du III de l'article 194 de la loi du 22 août 2021 susvisée, les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale compétents pour réaliser le rapport mentionné à l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ne sont tenus de renseigner ni l'indicateur et les données prévus aux 2° et 3° de l'article R.2231-1 du même code, ni ceux prévus au 4° du même article relatifs à l'objectif de lutte contre l'artificialisation des sols tant que les documents d'urbanisme n'ont pas intégré cet objectif ».

Il est rappelé aux conseillers municipaux que le Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLU de Bergheim, approuvé le 28 octobre 2019, notamment l'Orientation 4/E, fixe déjà les objectifs chiffrés de modération de la consommation foncière des espaces agricoles et naturels. Il est déjà en cela conforme à la loi Grenelle et vertueux en matière de limitation de la consommation foncière.

Conformément à l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire soumet ce rapport au débat des membres du Conseil Municipal

*Entendu le rapport présenté par Mme le Maire,
et après en avoir débattu*, sans aucune observation particulière,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la présentation du bilan de la consommation d'ENAF faite par Mme le Maire
- **VALIDE** le rapport relatif à l'artificialisation des sols sur le territoire du PLU
- **DIT** que ce rapport sera publié dans les conditions fixées à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **DIT** que ce rapport et la présente délibération seront transmis dans un délai de quinze jours au Président de l'EPCI au Président du Conseil Régional, aux Préfets de Région et du Département, ainsi qu'au Président d'établissement public du SCOT.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 5. APPROBATION DU PROGRAMME « SAVOIR ROULER À VELO »

Savoir Rouler À Vélo (SRAV) est un programme qui propose aux enfants de 6 à 11 ans de suivre des formations dispensées par un professionnel pendant le temps scolaire. Cette activité qui se décline sur plusieurs blocs, permet de renforcer la pratique du vélo chez le jeune public, mais aussi les conditions de sécurité de cette pratique sur la voie publique.

Ce dispositif peut bénéficier du soutien de plusieurs partenaires tels que la CeA, Génération Vélo et l'Agence Nationale du Sport.

VU le plan de financement prévisionnel dudit programme pour une 1^{ère} session, comportant l'achat du matériel nécessaire pour cette activité

*Entendu l'exposé et sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,*

- **DECIDE** d'adhérer au programme « Savoir Rouler À Vélo »
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de la Ville 2024 et suivants en section d'investissement et de fonctionnement
- **AUTORISE** la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **AUTORISE** la Maire à solliciter toute aide qu'elle soit matérielle, technique ou financière auprès des différentes instances.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 6. PERSONNEL COMMUNAL**6.1 Création d'un poste permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux**

Sur rapport de l'autorité territoriale

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2313-1 et R.2313-3
 VU le Code Général de la Fonction Publique, et notamment ses articles L.313-1 et suivants et ses articles L.411-1 et suivants
 VU le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet, et notamment son article 3
 VU l'état du personnel de la collectivité territoriale
 VU le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

Considérant qu'il convient de procéder à la création d'un emploi permanent d'agent d'entretien des bâtiments communaux relevant du grade d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à raison d'une durée hebdomadaire de service de 28 heures, compte tenu du recrutement d'un agent par voie de détachement à compter du 1^{er} octobre 2024 d'une durée d'un an (renouvelable au maximum 4 années), suivi d'une mutation

Considérant que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- Article 1 :** à compter du 1^{er} octobre 2024, de créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, d'une durée hebdomadaire de 28 heures.
 L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.
- Article 2 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.
- Article 3 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6.2 Mutation de l'agent de police municipale : Convention financière d'indemnisation des frais de formation

- VU la demande de mutation de M. Benjamin BUIHOT, gardien-brigadier de police municipale, à effet du 15 octobre prochain
 VU le projet de convention financière d'indemnisation des frais de formation en cas de mutation de l'agent de police municipale, à établir entre la Commune de Bergheim et la Ville de Colmar

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** ladite convention dont le montant de l'indemnisation des frais de formation est de 12 976.16 €
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document y afférent.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

6.3 Informations diverses

Madame le Maire rend compte :

- VU la délibération n° 20.3 du 08/04/2024 portant sur le recrutement de saisonniers, le jeune Arthur PIQUET a été recruté en qualité d'adjoint technique saisonnier, au mois d'août (*suite au désistement de Julien GABRIEL*). Mathilde SATTLER a rempli les fonctions d'adjoint administratif saisonnier au musée, les mois de juillet et août.

- Mme Virginie RINN a été recrutée le 1^{er} août dernier, au poste d'adjoint technique d'entretien des bâtiments communaux contractuel (dans un 1^{er} temps pour une durée déterminée), au taux horaire de 28H/hebdomadaire, dans le cadre d'un remplacement d'un agent en retraite le 1^{er} novembre prochain (*initialement au 01/10/2024*). Suivi du recrutement par voie de détachement de Mme Laetitia KESTER le 1^{er} octobre prochain, au poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, au taux horaire de 28H/hebdomadaire, en remplacement du 2^{ème} départ à la retraite d'un agent d'entretien des bâtiments communaux, à compter du 1^{er} décembre prochain.
- Une offre d'emploi pour un poste d'agent de police municipale a été publiée sur le site emploi-territorial.fr. *A suivre.*
- Le projet de recrutement d'un responsable RH n'a pas été suivi d'une embauche pour les raisons évoquées. A cet effet, une nouvelle offre d'emploi pour un poste de gestionnaire RH a été publiée sur le site emploi-territorial.fr. *A suivre.*
- Mme Vanessa SECULA a été recrutée pour un remplacement de l'ATSEM à l'école maternelle pour la période du 19 septembre au 18 octobre 2024.

POINT 7. FERMAGE : RENOUELEMENT ET RESILIATION DE BAUX

7.1 Renouvellement et transfert d'un bail

Madame le Maire informe le Conseil Municipal de l'échéance d'un bail de location de terrains communaux.

Le preneur pouvant se prévaloir du statut juridique du fermage en application des dispositions de l'arrêté préfectoral du 19 octobre 2001 ont droit au renouvellement du bail pour une nouvelle période de 9 ans.

Le renouvellement et le transfert du bail ci-dessous est proposé à l'ancien preneur :

Preneur	Désignation de la parcelle			Superficie en ares	Culture	Période
	Ban communal	Lieu-dit	Section Parcelle			
SCEA ANDRES (anc. EARL)	BERGHEIM	GRASBERG	S 14 P 203 (pour partie à Bergheim)	65,82	Vignes	11.11.2021 au 10.11.2030 pour 9 ans (régularisation)
			S 10 P 186 (pour partie à Rorschwih)	14,83		

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le renouvellement du bail comme présenté ci-dessus
- **AUTORISE** la Maire à signer tout acte à intervenir à cet effet.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

7.2 Résiliation d'une concession d'occupation précaire

- VU** la convention d'occupation précaire et ses avenants tels qu'établis entre la Commune de Bergheim et M. Jean-Paul FUCHS, portant sur la location des parcelles sises lieudit Hexenplatz en section 35 parcelles 286 et 289 pour partie, d'une superficie totale de 367.95 ares
- VU** le projet communal de vente de terrains sis lieudit Hexenplatz, à moyen terme, situé en zone AX du PLU (autorisant entre autres les constructions et installations nécessaires à l'activité des exploitations agricoles)
- VU** le courrier de résiliation du 02 juillet dernier, réceptionné par le locataire en date du 05/07/2024

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE et APPROUVE** la résiliation de ladite convention, à effet du 10 novembre 2024
- **NOTE** que le Cabinet J. ADOR de 68-Colmar est intervenu sur site le 25 juillet dernier pour établir le procès-verbal d'arpentage de divisions parcellaires de cette zone (pour un coût de 973.80 € TTC), en cours de validation. *Ensuite, les services du Domaine seront consultés pour avis sur la valeur vénale des terrains à vendre (viabilisables ou non), au préalable de la fixation d'un prix de vente par décision du Conseil Municipal.*

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 18	Contre : 0	Abstention : 0

POINT 8. MODIFICATION N° 1 DES TARIFS COMMUNAUX 2024

- VU la décision du Maire n° 008/2023 du 1^{er} mars 2023 fixant le tarif des sessions de charge de la borne pour véhicules électriques du jardin de ville
- VU la délibération du Conseil Municipal n° 11 du 18 décembre 2023 fixant les tarifs communaux 2024
- VU la convention relative à l'utilisation et l'animation de la pumtrack telle qu'établie entre M. Fabien GILSON, éducateur sportif et la Commune de Berghcim en date du 26 juin 2023

Considérant le transfert des compétences EAU/ASSAINISSEMENT de la Ville au SDEA au 01/01/2024

Considérant que des activités sportives à la pumtrack seront proposées aux enfants débutants (de 6 à 11 ans), encadrées par M. GILSON, éducateur sportif, tous les 15 jours, les mercredis de 14H à 16H, sur inscription

Considérant que des interventions de nettoyage dans les parties communes (cage d'escalier, etc) et/ou logements par des agents techniques peuvent être programmés en cas de manquement constaté

Considérant le résultat financier du fonctionnement de la borne de recharge en déséquilibre

Sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE

- de supprimer le tarif portant sur le contrôle des branchements d'assainissement (neuf ou existant)
- sur inscription pour le suivi d'une session sportive encadrée à la pumtrack de 5 séances par enfant, de fixer une participation financière de 25 € (soit 5 € par séance)
- de fixer le coût de la main d'œuvre, en ce qui concerne des interventions de nettoyage dans les immeubles locatifs, à 20 €/heure
- de modifier le tarif de recharge des bornes électriques pour véhicules sises au jardin de ville comme suit, dès la prise en charge de cette modification par le prestataire :

DESIGNATION	TARIF	
	Au 1 ^{er} janvier 2024	Nouveau tarif
Recharge / Bornes électriques pour véhicules (jardin de ville)	Energie + temps = 0,45 €/kWh + 0,05 €/minute Prix plafonné à 39 € HT	Energie + temps = 0,47 €/kWh + 0,08 €/minute Prix plafonné à 50 € HT

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 17	Contre : 0	Abstention : 1 (M. François MULLER)

POINT 9. RAPPORT D'UN COMPTE RENDU DE COMMISSIONS**Les Commissions Réunies et la Commission des Travaux Bâtiments, Transition Énergétique**

Les commissions se sont réunies le 19 juin 2024 sous la présidence de Madame Nadia MEDDAD.

Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

POINT 10. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS**10.1 Mission de maîtrise d'œuvre - Projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie**

- VU la délibération du Conseil Municipal n° 14 du 08 avril 2024 portant sur l'ouverture de crédits budgétaires 2024 de la ville, notamment aux articles 2031 et 23133, dans le cadre du projet de travaux de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie
- VU la consultation relative à une mission de maîtrise d'œuvre correspondante

Entendu l'exposé et sur proposition de Madame le Maire,
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir débattu,

- **CONFIE** la mission de maîtrise d'œuvre complète telle qu'établie par SETUI INFRASTRUCTURES de 68-Colmar pour la somme de 40 716 € TTC (en sus l'option 1), qui débutera mi-septembre. *Il est précisé que l'option 1 portant sur un diagnostic et une étude de faisabilité éventuels concernant l'installation du chauffage/climatisation existante, pour un montant d'honoraires de 3 600 € TTC, sera engagée si nécessaire.*
- **DIT** que cette mission sera complétée par une étude de faisabilité portant sur l'installation d'un ascenseur pour la desserte du 1^{er} étage et des combles du bâtiment
- **AUTORISE** la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 17	Dont procuration : 1
Pour : 13	Contre : 1 (M. J.F. HALLER)	Abstentions : 4 (M. F. PLATZ, Mme P. BECKER, M. J.P. LEY et Mme C. BOPP)

10.2 Dossiers d'urbanisme

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 14 juin au 26 août 2024 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal. Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les 1^{er} et 3^{ème} vendredi du mois, de 16H à 17H. *Les élus entendent les observations émises par M. LEY sur les avis, autorisations et refus d'urbanisme rendus, parfois incohérents pour les raisons évoquées.*

10.3 Communications de Madame le Maire

- Le locataire du studio sis 12 Grand'rue a résilié son contrat de location, à effet du 20 novembre prochain au plus tard, précisant qu'une annonce a été publiée à cet effet et qu'une 1^{ère} visite est déjà programmée. *A suivre.*
- Le panneau lumineux dysfonctionne périodiquement. Une intervention du prestataire est programmée le 03 septembre prochain.
- La Délégation de Service Publique de Fourrière automobile a été notifiée à la SAS ALSACE DEPANNAGE de 68-Colmar en date 22/06/2024, pour une durée de 5 années soit jusqu'au 23/06/2029. Sur rapport de l'agent de police municipale du 05/08/2024 portant sur une mise en demeure de mise en fourrière d'un véhicule stationné de longue date sur le parking des Remparts Sud, son propriétaire a fait appel, tout compte fait, à un ferrailleur pour cet enlèvement opéré le 14/08.
- La commune a sollicité le concours du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges pour mener ensemble une réflexion sur la possibilité d'instaurer une subvention et/ou participation financière de la commune aux travaux d'installation de système d'énergie renouvelable. *A suivre.*
- Vu la décision du Conseil Municipal n° 10 du 17/06/2024 et considérant que les services de la DRAC, de la Région Alsace et de la CeA ont accusé réception des demandes de subvention portant sur le démarrage le 29/07/2024 de l'étape 1 de la convention d'AMO du projet de restauration des Remparts (confiée à Valérie DISTRETTI de VADE'MECUM), une 1^{ère} visite sur site a été organisée le 08 août dernier. *Nota : Le coût de cette mission s'élève à 8 688 € TTC (financée prévisionnellement à hauteur de 80 % de la dépense subventionnable HT).*
- Concernant la vente du site de la maison forestière, les annonces correspondantes ont été publiées sur les sites d'Evolutis Immo et Leboncoin, par ailleurs une affiche a été apposée sur la propriété. Il est précisé aussi que l'état des lieux de sortie n'ayant été établi qu'en date du 24/07/2024, le mandat exclusif de vente confié à l'agence immobilière et modifié depuis, court du 07 août 2024 au 06 novembre 2024 (selon délibération n° 13.6 du 29/02/2024). *A suivre.*
- La commission de sécurité des ERP visite le local des archives situé au sous-sol du CSC le mercredi 11 septembre prochain à 9H. Sur avis favorable de la commission, s'en suivra l'intervention de l'archiviste de la CCPR (*à programmer*).
- Dans le cadre de l'installation du Comité Syndical du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux, réuni le 30 mai dernier, le bureau exécutif nouvellement élu est :
 - Maxime BELTZUNG, président
 - Karine PAGLIARULO, 1^{ère} vice-présidente, en charge de la démoustication et des relations avec la CeA,
 - Pierre SCHMITT, 2^{ème} vice-président, en charge des ressources humaines
 - Rodolphe KIRSCH, 3^{ème} vice-président, en charge des moyens généraux et de l'équipement
 - Elisabeth SCHNEIDER, 4^{ème} vice-présidente, en charge de la stratégie du déploiement vers le territoire du Bas-Rhin
 - Jean BIEHLER, 5^{ème} vice-président, en charge des finances
 - Joseph Maurice WISS, secrétaire.

- Bergheim Infos Septembre 2024 est en cours d'élaboration (distribué prochainement).
- Les services techniques ont programmé cet automne les travaux d'aménagement des espaces verts au jardin de ville (à compléter le cas échéant par du mobilier (tables et bancs)). Le projet de réhabilitation des WC publics du jardin de ville est en cours d'étude, ainsi que le projet de remplacement de l'éclairage intérieur du CSC et de l'École des Remparts en led. *A suivre.*
- Sur interpellation, il est pris note d'une demande d'intervention concernant l'envahissement de propriétés privées par des marronniers situés route de Sélestat. *A suivre.*

10.4 Communications de M. François MULLER, adjoint au maire

- Les travaux d'enlèvement d'arbres morts dans le Bergenbach, engagés par Rivières de Haute Alsace et programmés par la SAVA, ont démarré (du faubourg Saint Pierre au niveau des résidences ODALYS jusqu'à la déchetterie). Suivis d'une 2^{ème} intervention en automne prochain (de la déchetterie jusqu'à la RD83).
- En collaboration avec les Ligues contre le Cancer du Haut-Rhin et du Bas-Rhin, l'Association des 10 Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg organise dans le cadre d'Octobre Rose, une marche intitulée « LA MONTEE ROSE » (nombre de participants limité à 1000), le samedi 5 octobre prochain de 8H à 13H, sur inscription obligatoire via l'application HelloAsso. RDV est donné au départ de Bergheim à 8H45. A noter que pour la bonne organisation de cette manifestation, un appel est lancé à des signaleurs. Il est souligné aussi que l'Association Au Fil de Bariga a été sollicitée pour la réalisation d'un décor avec de la tulle rose (offerte par l'Association des 10 Communes Touristiques), qui sera installée à cette occasion sur le bâtiment de la mairie.
- La Fête de la Nature, *initialement programmée du 04 au 06/10/2024 au CSC*, est annulée (faute d'animations le dimanche).

10.5 Dates à retenir

- 12/09/2024 à partir de 8H30 ; 5^{ème} Salon des Communes et des Intercommunalités du Haut-Rhin
- 14/09/2024 à 10H, RDV sur le parking du stade : Inauguration de la pumtrack
- 18/09/2024 à 18H30 : Réunion des Commissions Réunies et du Comité Consultatif de l'Urbanisme concernant entre autres la présentation du dispositif du Fonds de Sauvegarde de la maison alsacienne et du bâti traditionnel mis en place par la CeA
- 10/10/2024 à 18H30 : Réunion des Commissions Locales eau potable et assainissement de la Ville de Bergheim du SDEA (*l'invitation avec l'ordre du jour ainsi que les documents de préparation seront transmis ultérieurement*). *Nota : le SDEA sera rendu attentif sur des observations et remarques formulées lors de la 1^{ère} facturation de l'eau et sollicité pour la publication d'un article dans Bergheim Regards 2024 (entre autres sur la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse à compter de 2025).*
- 21/10/2024 à 18H30 : Séance du Conseil Municipal (*sauf contrordre*)

POINT 11. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par M. Georges LISCHETTI, conseiller municipal :

- Le 15 août, la fête patronale a coïncidé avec le maché aux puces qui a empiété sur les places de parking. Est-il possible de permettre à la fois le stationnement des pratiquants et les emplacements des exposants du marché aux puces.
- Les déblais de la pumtrack sont sur le terrain de M. HAAG et seront enlevés avant l'inauguration du 14 septembre.
- La fontaine de la place des Echalas n'est plus en service. Après consultation des services compétents, il sera étudié la possibilité de la remettre en service.
- Sur la route du Vin, il y a toujours deux voitures stationnées en permanence gênant le passage des piétons. La gêne sera signalée par dépose d'un mot sur les voitures.
- De nombreuses voitures remontent la route de Sélestat à une vitesse excessive. Il pourrait être demandé à la gendarmerie de procéder à des contrôles ponctuels.
- Les soucis de voisinages évoqués lors de la dernière réunion du conseil sont en voie de règlement.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 21 heures 03 minutes.

Le secrétaire de séance,
Sidonie HALBOUT

La Maire,
Elisabeth SCHNEIDER



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN
VILLE DE BERGHEIM



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 02 SEPTEMBRE 2024

Sous la présidence de Mme Elisabeth SCHNEIDER, Maire

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMMANN, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER, Rosalie STAEHLY GOMES (arrivée à 18H36 au point n° 3), Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER, Madame Christine BOPP et Monsieur Jean-Pierre HAAG, Conseillers Municipaux.

LISTE DES DELIBERATIONS :

N°	Délibération	Vote
1.	Approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2024	Approuvé à l'unanimité
2.	Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses	Approuvé à l'unanimité
3.	Communication des décisions du Maire	Approuvé à l'unanimité
4.	Rapport relatif à l'artificialisation des sols triennal	Approuvé à l'unanimité
5.	Approbation du programme « Savoir Rouler À Vélo »	Approuvé à l'unanimité
6.	Personnel communal :	Approuvé à l'unanimité
6.1	Création d'un poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux	Approuvé à l'unanimité
6.2	Mutation de l'agent de police municipale : Convention financière d'indemnisation des frais de formation	Approuvé à l'unanimité
6.3	Informations diverses	
7.	Fermage : Renouvellement et résiliation de baux :	
7.1	Renouvellement d'un bail	Approuvé à l'unanimité
7.2	Résiliation d'une concession d'occupation précaire	Approuvé à l'unanimité
8.	Modification n° 1 des tarifs communaux 2024	Approuvé à la majorité
9.	Rapport d'un compte rendu de commissions	
10.	Points divers - Communications :	
10.1	Mission de maîtrise d'œuvre - Projet de réaménagement du rez-de-chaussée de la mairie	Approuvé à la majorité
10.2	Dossiers d'urbanisme	
10.3	Communications de Madame le Maire	
10.4	Communications de M. François MULLER, adjoint au maire	
10.5	Dates à retenir	
11.	Questions diverses	

Liste publiée et date de mise en ligne le 05 septembre 2024

La Maire, Elisabeth SCHNEIDER

